



UNIL | Université de Lausanne
Décanat SSP
bâtiment Géopolis
CH-1015 Lausanne

Mesdames et Messieurs les
représentant.e.s du corps professoral
des étudiant.e.s,
du corps intermédiaire,
du personnel administratif et technique

SEANCE DU CONSEIL DE FACULTE

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que la prochaine séance du Conseil de Faculté de l'année académique 2014-2015 aura lieu le

Jeudi 11 décembre de 15h15 à 18h30

Bâtiment Géopolis – salle 2121

Précision : *Selon l'article 31 du Règlement interne de l'Université, les séances du Conseil de Faculté sont ouvertes à tous les membres de la Faculté, sous réserve du huis clos prononcé par le Conseil.*

Ordre du jour

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès verbal de la séance du 09.10.2014 (annexe)**
- 3. Communications :**
 - a. Du Décanat**
 - b. Des autres corps**
- 4. Commissions permanentes : élection complémentaire**
 - a. Commission d'enseignement en Sciences du sport**
 - b. Commission de recours**
- 5. Proposition de nomination Christiane Moro au titre de professeure honoraire**
- 6. Nomination de commissions de présentation : élections complémentaires**
 - a. Commission pour le poste de MER en sociologie de la communication, membre externe**
 - b. Commission de stabilisation R. Kunz, membre externe : Anna Leander Professor at the Department of Management, Politics and Philosophy (Copenhagen Business School)**

- c. Commission de promotion concernant Mounia Bennani-Chraïbi, André Mach et Oscar Mazzoleni, remplacement du membre externe : Johanna Siméant Professeure (Université de Paris I Panthéon-Sorbonne)**
- 7. Unité de recherche de l'IEPHI : Dissolution du CRII et création d'une nouvelle unité de recherche, CRHIM (annexe)**
- 8. Congés scientifiques**
- 9. Modifications de Règlement :**
 - a. Inscription automatique aux examens et suppression de la double taxe d'inscription tardive**
 - i. Règlement de Faculté : Art. 54 en 2ème lecture (annexe)**
 - ii. Règlements sur le bachelor en psychologie, en sciences sociales, en science politique et en sciences du sport : Art. 11 et Art 14 (annexe)**
 - iii. Règlements sur le master en psychologie, en sciences sociales, en science politique et en sciences du sport : Art. 14 (annexe)**
 - b. Règlement d'admission (annexe)**
 - c. Règlement sur le bachelor en sciences sociales (annexe)**
 - d. Règlement sur le master en sciences sociales (annexe)**
 - e. Règlement sur le bachelor en psychologie (annexe)**
 - f. Règlement sur le master en psychologie (annexe)**
 - g. Règlement sur le bachelor en sciences du sport (annexe)**
 - h. Règlement sur le bachelor en science politique (annexe)**
 - i. Règlement sur le master en science politique (annexe)**
 - j. Règlement sur le master interfacultaire en sciences des religions (annexe)**
- 10. Propositions individuelles et divers**

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en mes sentiments les meilleurs.

Le Doyen de la Faculté

Prof Fabien Ohl

Lausanne, le 08.12.2014